

Dieppe, le 26 août 2021

Monsieur Jean-Michel CLEMENCEAU
Président
A.I.D. 76
10 allée Laure de Maupassant
76160 SAINT-LEGER DU BOURG DENIS

Objet : *Aides à domicile, avenant 43, revalorisation des salaires, votre courrier du 10 août*

Monsieur le Président,

Mes collègues conseillers départementaux du groupe des élus de la Gauche combative, communiste et républicaine au Conseil départemental de Seine-Maritime, et moi-même, avons pris connaissance avec intérêt de votre courrier en date 10 août, et nous tenons à vous en remercier.

En réponse, Séverine Botte, Alban Bruneau, Maryline Fournier, Sophie Hervé, Laurent Jacques, Christine Morel et Joachim Moyse s'associent à moi pour vous assurer de toute notre vigilance et de notre soutien naturel, afin que le Département prenne les dispositions nécessaires à l'application, en Seine-Maritime, de la clause de revalorisation salariale prévue par l'avenant 43 de la convention collective applicable aux personnels des services d'aides à domicile.

Depuis des années, chacun de nous est pleinement conscient de la précarité qui affecte une grande partie des aides à domicile, mais aussi de la faiblesse de leurs rémunérations. Une situation inversement proportionnelle à l'utilité de ce métier pour les usagers concernés, leur famille et toute la société. C'est ce que nous avons défendu pendant la campagne électorale des élections Départementales en proposant notamment de « **mieux accompagner nos aînés avec une meilleure reconnaissance du métier d'aides à domicile** ».

Par nos actions et les positions que nous prenons régulièrement dans le cadre de nos différents mandats, nous soutenons la nécessité de revaloriser leurs salaires et d'agir pour sécuriser leurs emplois ou encore pour améliorer leurs conditions de travail. Des appels et des propositions en ce sens ont été lancés également par les Conseillers départementaux communistes sous l'ancien mandat qui s'est achevé en juin, elles sont disponibles sur le blog de notre groupe à partir du lien suivant : <http://departement.elus76.com/>

Ces interventions et propositions se sont souvent heurtées à une frilosité de la part des élus de la majorité des droites au Département. Des élus qui disaient comprendre la situation, « *faire de leur mieux* » pour y remédier, mais dans « *un cadre budgétaire contraint donc constant* ». Et, même si des avancées ont pu être obtenues (comme pour l'attribution de la prime Covid défendue par le groupe Communiste et finalement votée malgré un premier refus essuyé en juin 2020), l'engagement du Département en faveur des personnels des aides à domicile nous a toujours semblé trop timoré ; d'autant que d'autres choix opérés dans d'autres secteurs par la majorité départementale ont permis de constater que lorsque la volonté est là, des budgets supplémentaires peuvent parfaitement être mobilisés.

../..

Fort de l'agrément ministériel reçu, l'application de cet avenant 43 doit par conséquent pouvoir contribuer à remédier à l'injustice salariale qui frappe les aides à domicile, et bénéficier pour se faire de l'accord des Départements pour prendre en charge aux côtés de l'Etat les conséquences budgétaires de cette revalorisation.

Ce qui ne nous empêchera nullement de poursuivre nos démarches afin que l'Etat assume enfin toutes ses responsabilités, à travers notamment la création d'un service public de l'aide à domicile assurant des financements pérennes qui soient effectivement à la hauteur des enjeux, pour les usagers comme pour les salariés.

Car depuis des années, pour ne prendre que cet exemple, la part de financement de l'Etat dans les allocations obligatoires de solidarité (RSA, PCH, APA) dont il fixe pourtant les montants et conditions d'attribution, a été réduite en Seine-Maritime de 1,1 Milliard sur les 6 ans du précédent mandat. Un reste à charge que la collectivité départementale a donc dû couvrir et qui représente, pour vous donner un ordre de grandeur, une somme supérieure au niveau d'endettement du Département.

Si les Départements doivent être maintenus selon nous dans leurs compétences de proximité et missions de solidarité, auprès du secteur des aides à domicile, ils ne peuvent plus continuer à se substituer aux carences de l'Etat dans les financements à garantir.

En vous assurant une nouvelle fois de notre pleine mobilisation et de notre écoute,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de toute notre considération.

Nicolas LANGLOIS

Maire de Dieppe
Conseiller départemental
Président du groupe
de la Gauche combattive,
communiste et républicaine

